

Sommaire

Présentation des Cap emploi

- > Résultats 2019
- > Présentation
- > Missions
- > Plus-values
- > Engagements
- > Les publics, profils type
- > Pilotage

Présentation de Cheops

- > Missions
 - Représentation institutionnelle et partenariats
 - Participation à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
 - Le rapprochement Pôle emploi – Cap emploi
 - La rénovation de l'offre de services relative au soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi à destination des personnes handicapées et des employeurs
 - Le chantier maintien dans l'emploi
 - Professionnalisation des équipes
- > La gouvernance nationale
- > La gouvernance régionale
- > L'animation du réseau et la communication Cheops
- > L'agenda 2020
- > Bibliographie des porte-paroles Cheops



Cheops, le réseau des Cap emploi

Cheops, le Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés, **représente les Cap emploi** auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Les 3 grandes missions de Cheops :

- 1) Représenter les Cap emploi.
- 2) Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 3) Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.



Les Cap Emploi

Présentation

Depuis le 1er janvier 2018, et conformément à l'article 101 de la loi travail du 8 août 2016, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi. A l'occasion de ce changement de missions, les Cap emploi ont changé leur identité visuelle.

98 structures présentes sur l'ensemble du territoire et plus de 2200 salariés accompagnent les personnes et les employeurs.

De par leur expertise, les Cap emploi informent, conseillent et accompagnent les employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi

L'expertise des Cap emploi se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

Les Cap emploi : acteurs du Service Public de l'Emploi

Par instruction SPE du 15 juillet 2014, les Cap emploi ont été reconnus acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) au même titre que Pôle emploi et les Missions Locales.

Ils sont opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle au même titre que Pôle emploi, les Missions Locales, l'APEC.

Ils ont également un rôle de prescripteurs des aides et mesures de droit commun et spécifiques.

Leurs missions

Les Cap emploi ont deux grandes missions :

1. L'accompagnement VERS l'emploi
2. L'accompagnement DANS l'emploi

Les missions d'accompagnement vers l'emploi ont pour objectifs d'informer, de conseiller et d'accompagner les personnes en situation de handicap et les employeurs en vue d'une insertion durable en milieu ordinaire de travail et à la pérennisation de l'insertion par un suivi durable.

Les missions d'accompagnement dans l'emploi ont pour objectif d'informer, conseiller et accompagner les personnes en situation de handicap et les employeurs en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap mais également dans les projets d'évolution ou de transition professionnelles des salariés, agents de la fonction publique ou travailleurs indépendants

Les plus-values des Cap emploi

- **Sécuriser les parcours professionnels** pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir des ruptures de parcours
- **Proposer un accompagnement global** auprès des employeurs sur la question de l'emploi et du handicap
- **Gérer les transitions professionnelles** et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- **Garantir une continuité d'accompagnement** pour les personnes quel que soit leur statut, demandeur d'emploi, salarié, agent de la fonction publique ou travailleur indépendant, et en cas de changement de statut
- **Apporter une meilleure lisibilité** des services rendus aux personnes et aux employeurs
- **Prendre en compte, tout au long du parcours, le besoin de compensation** de la personne et mobiliser les moyens adéquats
- **Proposer un référent** pour la personne et l'employeur pendant toute la durée l'accompagnement et dans la mobilisation des partenaires
- **Assurer un maillage territorial** permettant une proximité avec les personnes et les employeurs

Le réseau en 5 engagements

- Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap, **quel que soit leur degré d'éloignement à l'emploi**
- Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap **tout au long de leur parcours professionnel**
- Les Cap emploi développent une **stratégie proactive** en direction des employeurs privés et publics
- Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap orientées marché du travail, **quelle que soit la nature du handicap**
- Les Cap emploi s'appuient sur **leur réseau de partenaires**

Leurs publics

Les missions des Cap emploi s'adressent :

- Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail = RQTH, pension d'invalidité, Allocation Adulte Handicapé, rente d'accident du travail ...) et orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens pour lesquelles le handicap est le frein principal à l'accès et/ou au maintien en emploi quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants
- Aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif. Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

Plus de 160 000 employeurs accompagnés en 2019

Profil des employeurs accompagnés dans la mission d'insertion professionnelle

Pour les employeurs privés (87% des employeurs)

Majoritairement des employeurs de moins de 100 salariés (83%)

Moins de 10 salariés	39%
10 à 19 salariés	13%
20 à 49 salariés	20%
50 à 99 salariés	10%
100 à 249 salariés	9%
250 à 299 salariés	1%
300 à 499 salariés	2%
500 à 999 salariés	2%
1000 salariés et +	3%

Les 5 principaux secteurs d'activité

- > Commerce
- > Santé humaine et action sociale
- > Activités de services administratifs
- > Administration publique
- > Industrie manufacturière

Pour les employeurs publics (13% des employeurs)

Principalement des employeurs de la fonction publique territoriale

Principalement des employeurs de moins de 300 agents

Le profil type des personnes accompagnées par Cap emploi dans le cadre d'insertion professionnelle

- Homme (48%) ou femme (52%)
- Niveau BEP / CAP (45%)

Niveau VI (CEP, sans formation)	10%
Niveau V bis (BEPC, 3ème)	10%
Niveau V (BEP, CAP)	45%
Niveau IV (Bac)	21%
Niveau I à III (Bac + 2 et plus)	14%

- Avec un handicap moteur (51%)

Moteur	51%
Maladie invalidante	26%
Visuel	2%
Auditif	4%
Mental	3%
Psychique	9%
Multi-handicap	4%
Autres	2%

- Un âge plus élevé que les demandeurs d'emploi accompagnés : plus de 40 ans (71% des personnes accompagnées ont plus de 40 ans)

16-25 ans	5%
26-30 ans	6%
31-39 ans	17%
40-49 ans	30%
50-54 ans	19%
55 ans et +	22%

Le profil type des personnes accompagnées par Cap emploi dans le cadre d'un maintien dans l'emploi

- Personnes de plus de 40 ans (78% des personnes accompagnées ont plus de 40 ans)

Moins de 25 ans	2%
25-29	3%
30-34	7%
35-39	10%
40-44	14%
45-49	19%
50-54	23%
55 -59 ans	19%
60 ans et plus	3%

- Employé qualifié (57%)

Manœuvres, ouvriers spécialisés	4%
Ouvriers qualifiés	14%
Employés non qualifiés	10%
Employés qualifiés	57%
Techniciens, agents de maîtrise	7%
Cadres	8%

- Avec 10 ans et plus d'ancienneté (54%)

Moins de 1 an	7%
De 1 à 4 ans	18%
De 5 à 9 ans	21%
10 ans et plus	54%

- Avec un handicap moteur (57%)

Déficience motrice	57%
Déficience visuelle	4%
Déficience auditive	13%
Handicap mental	1%
Handicap psychique	2%
Maladie invalidante	19%
Multi-handicap	4%

- Niveau BEP-CAP (41%)

Niveau VI (sans formation)	6%
Niveau Vbis (3ème)	4%
Niveau V (BEP, CAP)	41%
Niveau IV (Bac)	24%
Niveau III (Bac+2)	16%
Niveau I à II (Bac+3 et plus)	10%

Profil des employeurs accompagnés dans la mission de maintien dans l'emploi

Employeurs privés et publics

10% fonction publique, 84% entreprises privés, 6% travailleurs indépendants

Majoritairement des employeurs de moins de 100 salariés (78%)

Moins de 10 salariés	22%
10 à 19 salariés	9%
20 à 49 salariés	17%
50 à 99 salariés	12%
100 à 249 salariés	17%
250 à 349 salariés	5%
350 à 499 salariés	4%
500 à 999 salariés	7%
1000 salariés et +	6%

Les 5 principaux secteurs d'activité

- > Industrie manufacturière
- > Commerce
- > Santé humaine et action sociale
- > Agriculture, sylviculture et pêche
- > Construction
- > Administration publique

Leur pilotage

Les Cap emploi sont financés par l'Agefiph, le Fiphfp et Pôle emploi – Budget 2020 : 149 millions d'euros.

Le pilotage de l'activité est assuré par l'Etat (DGEFP au niveau national et DIRECCTE au niveau régional) et les financeurs

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Rapport d'activité 2019 des Cap emploi

(Données consolidées au 31 décembre 2019)

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

179 883
personnes
en accompagnement
au 31 décembre 2019

116 077
employeurs accompagnés :
100 573 entreprises
privées **15 504** employeurs
publics

MOYENS MOBILISÉS

Une hausse des formations qualifiantes, diplômantes et certifiantes

- ▶ **24 226** entrées en formation qualifiante, diplômante ou certifiante (+12,9 % vs 2018)
- ▶ **12 259** entrées en formation pré qualifiante et remise à niveau (+7,5 % vs 2018)
- ▶ **1 562** Comptes Personnels de Formation mobilisés dont 90 % sur des formations qualifiantes, diplômantes ou certifiantes

Une mobilisation toujours importante des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

15 600 PMSMP + 13,3% vs 2018

20 % des PMSMP aboutissent à la signature d'un contrat au sein de l'entreprise ou de l'établissement d'accueil de la personne.

PLACEMENTS

84 658
placements réalisés en 2019

80 %
placements
en entreprises privées

20 %
placements auprès
des employeurs publics

- ▶ **15 248** CDI
- ▶ **2 119** créations d'entreprise (+ 16,1% vs 2018)
- ▶ **3 512** contrats de professionnalisation et d'apprentissage (+14 % vs 2018 pour les contrats d'apprentissage)

98
Cap emploi

2 200
salariés

Plus de
225 000
personnes
accompagnées

Plus de
160 000
employeurs
ont fait appel
aux services
Cap emploi

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des Cap emploi

45 328

+ 8,3 % vs 2018

salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants accompagnés pour un maintien dans l'emploi en 2019.

LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

21 171

+ 8,9 % vs 2018

maintiens sur 23 233 parcours clos en 2018, soit un taux de maintien de **91%** hors causes exogènes.

86 % des signalements proviennent des 3 principaux acteurs impliqués dans les situations individuelles de maintien dans l'emploi interagissant avec les Cap emploi :

Avec 46 % des signalements, les services de santé au travail sont les premiers

orienteurs vers les services Cap emploi, sollicitant ainsi leur expertise sur les situations individuelles.

La part des signalements effectués par les employeurs est de 25 %

La part des signalements effectués par les personnes est de 15 %

ÉVOLUTIONS ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Depuis la mise en œuvre des nouvelles missions des Cap emploi au 1^{er} janvier 2018

68% des personnes sans solution de maintien ont poursuivi leur accompagnement.

LES MOYENS MOBILISÉS

MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

Une forte montée en charge du Conseil en Évolution Professionnelle liée à la délivrance du CEP salariés depuis le 1^{er} janvier 2018

Rappel : les Cap emploi sont reconnus opérateurs du CÉP dans la loi du 5 mars 2014 et dans la loi « La liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 au même titre que Pôle emploi, les Missions Locales et l'IAPEC.

101 513 CEP ont été délivrés en 2019
+ 30,7 % vs 2018



  Cheops, Conseil national Handicap et emploi des OPS |   Cheops

47 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS | Tél. 01 44 23 76 06 | Fax 01 44 23 70 56 | cheops@cheops-ops.org | www.cheops-ops.org



LES MISSIONS DE CHEOPS

1. Cheops représente les Cap emploi auprès des partenaires institutionnels

Cheops siège

- Auprès du Défenseur des droits
- Au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)
- Au comité de pilotage des Cap emploi (DGEFP – Agefiph – Fiphfp – Pôle emploi – Cheops)
- Au Collectif emploi accompagné
- Collectif handicap
- Convention multipartite
- Comité de pilotage des expérimentations en entreprises adaptées

En tant qu'interlocuteur privilégié de la question emploi-handicap, Cheops tisse un réseau de partenariat avec les acteurs concernés



2. Cheops participe à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le rapprochement Pôle emploi- Cap emploi

L'été 2018 et suite aux différents rapports notamment Igas sur les Cap emploi et pour répondre aux orientations gouvernementales sur la nécessité de mieux coordonner les acteurs du service public de l'emploi, Pôle emploi et Cheops ont proposé une feuille de route sur 4 axes (*améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, améliorer l'accompagnement des employeurs dans la problématique handicap, améliorer l'accès au numérique pour les personnes en situation de handicap et améliorer les systèmes d'information*) inaugurant ainsi un chantier de plusieurs mois sur le rapprochement des 2 acteurs du SPE. D'octobre 2018 à février 2019, les équipes nationales de Pôle emploi, de Cheops mais également les acteurs de terrain Cap emploi et Pôle emploi, ainsi que la Dgefp se sont réunis autour de ces thématiques afin de proposer en avril 2019, un scénario de rapprochement basé sur le lieu unique d'accompagnement. Celui-ci doit permettre une meilleure coordination des 2 acteurs du SPE, tout en respectant leur indépendance de gouvernance et leur identité.

Suite à l'approbation de Madame Muriel Penicaud, Ministre du travail et de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État aux personnes handicapées, Pôle emploi et Cheops ont entamé la mise en œuvre opérationnelle de ce rapprochement. Ces travaux se sont inscrits dans l'axe 2 sur les modalités d'accompagnement du chantier national sur la rénovation de l'offre de services relative au soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi à destination des personnes handicapées et des employeurs

La rénovation de l'offre de services relative au soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi à destination des personnes handicapées et des employeurs

La réforme de l'emploi des personnes en situation de handicap a connu une première phase début 2018, se concluant par la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, inscrite dans la loi « la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La seconde phase portant sur la rénovation de l'offre de services relative au soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi à destination des personnes handicapées et des employeurs, a été lancée en juillet 2018.

5 axes de travail ont été actés et ont donné lieu pour les 4 premiers à la mise en œuvre de groupes de travail opérationnels entre janvier et mai 2019 :

- Axe 1 - le chainage des acteurs : Favoriser l'agilité et la réactivité entre les différents acteurs et privilégier les circuits courts
- Axe 2 - les modalités d'accompagnement : Repenser les propositions d'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs
- Axe 3 - une mobilisation nationale sur la formation : Augmenter le niveau de qualification des personnes handicapées
- Axe 4 - l'engagement des employeurs : mieux inciter et outiller les employeurs
- Axe 5 - une plateforme d'information et de services (lancement du chantier à l'été 2019)

Le chantier du maintien dans l'emploi

Depuis le 1er janvier 2018, les Cap emploi ont intégré le maintien dans l'emploi dans leurs missions.

Le 1er bilan de l'année 2018 a été concluant, de par les résultats obtenus sur le maintien des personnes dans leurs entreprises et établissements, mais également de par la montée en charge

de l'accompagnement à l'évolution et à la transition professionnelles des salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants.

Au dernier trimestre 2019, dans un contexte de réforme de la santé au travail et fort des retours de terrain sur la mise en œuvre de l'accompagnement dans l'emploi par les Cap emploi, Cheops a lancé un chantier sur le maintien dans l'emploi. Ce chantier a été inauguré par la mise en place d'un « Lab » maintien. Le chantier se poursuit dans le cadre de travaux menés conjointement avec l'Agefiph, le Fiphfp et la DGEFP

3. Cheops participe à la professionnalisation des Cap emploi

❖ Par son centre de formation Handi-formation

Le centre de formation Handi-formation, certifié OPQF, propose des formations pour l'emploi des personnes en situation de handicap aux professionnels et aux gestionnaires de Ressources Humaines.

- 30 formateurs experts
- 2 119 personnes formées en 2018 (+26% vs 2018)
- 6 079 professionnels formés depuis la création de CHEOPS en 2014
- Une certification depuis 2017 : handicap : accès et maintien dans l'emploi. Plus de 500 inscrits sur le parcours depuis son ouverture.
- Un catalogue de plus de 80 formations, un site internet www.handi-formation.fr

❖ À travers sa démarche qualité dont la certification norme ISO 9001

Depuis 2010, 43 Cap emploi sont entrés dans la démarche qualité et 36 associations gestionnaires ont été certifiées.

❖ Par la mise en place du Centre de ressources Compensation en 2019

Afin de répondre aux besoins des professionnels sur le terrain, Cheops a décidé d'élaborer un Centre Ressources compensation du handicap/emploi, la compensation portant sur le delta déterminant l'inadéquation entre la situation de travail et l'état de santé et/ou le handicap.

Ses objectifs sont :

- Apporter de l'information aux conseillers pour un accompagnement de qualité et une exigence de services auprès des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur parcours (accompagnement, accès à l'emploi, suivi et maintien dans l'emploi mais aussi évolution et transition professionnelles) mais également auprès des employeurs.
- Professionnaliser les conseillers sur le champ de la compensation

La gouvernance nationale

Président : Jean-Pierre BENALET

Président d'honneur : Camille MONIN

La gouvernance de Cheops au travers de son Conseil d'Administration et de son Bureau développe les orientations stratégiques et politiques du réseau, adoptées chaque année en Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration Cheops

Le Conseil d'Administration Cheops, élu en septembre 2018, est composé de 60 personnes. Chaque association régionale désigne, en fonction de sa dimension territoriale, deux à quatre personnes (à parité d'un élu et d'un technicien). Le Conseil se réunit 3 à 4 fois par an.

Le Bureau Cheops

Le Bureau Cheops est constitué de 15 membres. Il se réunit à minima 4 fois par an.

L'équipe nationale

L'équipe nationale de Cheops est composée de 5 permanentes

Les commissions de travail

Les commissions et groupes de travail composés de membres de l'équipe nationale, d'élus, de directeurs et de conseillers Cap emploi mettent en œuvre les décisions prises par la gouvernance de Cheops et sont force de propositions pour alimenter les travaux en interne et à l'extérieur. La planification des commissions se fait en fonction de leur feuille de route adoptée par le Bureau et de l'actualité.

La gouvernance régionale

Les Cheops régionaux assurent deux grandes missions

- LA REPRÉSENTATION DU RÉSEAU AUPRÈS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX
- LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU RÉSEAU DES CAP EMPLOI

Les Cheops régionaux disposent d'un Conseil d'Administration composé d'administrateurs et de directeurs issus des associations gestionnaires des Cap emploi.

La coordination entre Cheops National et Cheops régional se met notamment en place lors de temps d'échanges dédiés. (Intervention de la Déléguée Générale dans les rencontres Cheops régionales, rencontres des Correspondants régionaux avec Cheops National...).

Les présidents de région se réunissent une fois par an. À cette occasion, ils abordent les questions de structuration et d'organisation régionales ainsi que les orientations et décisions prises sur les territoires.

Pour assurer le maillage territorial, des correspondants régionaux sont nommés pour désigner un interlocuteur unique par thématique dans la région. Ainsi, sont nommés : des Correspondants Régionaux Cheops (CRC), des Correspondants Régionaux Formation (CRF), des Correspondants Régionaux Maintien (CRM) et des Correspondants Régionaux Grands Comptes (CRGC) et des Correspondants Régionaux des Entreprises Adaptées (CREA).

LE RÉSEAU CHEOPS EST STRUCTURÉ AVEC 16 CHEOPS RÉGIONAUX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER.



L'animation du réseau en 2019 :

Le 16 mai 2019 : Une très forte mobilisation du réseau Cap emploi pour l'opération duoday

5887 duos ont été réalisés par le réseau des Cap emploi sur 12 854 duos au total au national

23 mai 2019 : Présentation du baromètre de l'activité 2018 des Cap emploi au Sénat et conférence de presse

Plus de 100 partenaires et Cap emploi présents

28 mai 2019 : Salon handicap emploi et achats responsables

Plus de 60 contacts employeurs

11, 12 et 13 septembre 2019 : Congrès National Cheops

Plus de 200 participants

Du 18 au 22 novembre 2019 : SEEPH2019 : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Des centaines d'animation partout en France

La communication Cheops

LA COMMUNICATION DE CHEOPS C'EST :

- Un rapport d'activité une fois par an
- Les cahiers de Cheops une fois par an
- Les témoignages Cap emploi une fois par semaine
- Un site Internet national et des sites internet Cheops régionaux

► Une présence sur les réseaux sociaux :

- Facebook Cheops-Conseil-national-Handicap-et-emploi-des-OPS
- Twitter @Cheopsconseil
- LinkedIn : Cheops-conseil-handicap-et-emploi-des-ops
- YouTube : Cheops-conseil national handicap et emploi des organismes de placement

Des vidéos de présentation disponibles sur le site internet ou sur la chaîne YouTube de Cheops

Retrouvez CHEOPS sur

www.cheops-ops.org

- > Twitter @Cheops conseil
- > LinkedIn Cheops-conseil-handicap-et-emploi-des-OPS
- > You tube Cheops-conseil national handicap et emploi des organismes de placement
- > Facebook Cheops, Conseil national Handicap et Emploi des OPS

L'agenda 2020

- **Avril 2020 : 324 employeurs signataires de la lettre d'engagement Cap emploi**



- **Le Congrès Cheops à Caen les 23-24-25 septembre 2020**



- **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) du 16 au 22 novembre 2020**



- **Duoday 2020 durant la SEEPH**



Biographie des membres porte-paroles de Cheops

Monsieur Jean-Pierre BENALET, Président de Cheops



Diplômé du Ministère de la Justice, de l'École de la santé et d'un Master de gestion, Monsieur BENALET a occupé les postes suivants :

- Fonctionnaire au Ministère de la Justice,
- Fonctionnaire à la Protection de l'enfance
- Directeur d'établissement social
- Directeur Général d'associations médico-sociales

Monsieur BENALET est également militant du médico-social à travers des représentations au syndicat employeurs (Nexem), aux organismes paritaires de formations (Unifaf) et au sein d'organismes regroupant les associations gestionnaires de Cap emploi.

Il a également été Président de l'Unith, puis Président de Cheops, réseau national des OPS, depuis sa création en 2014.

Contact : président@cheops-ops.org

Marlène CAPPELLE, Déléguée Générale de Cheops



Après 7 années en tant que directrice d'un Cap emploi du département du Nord, et 5 ans au poste de Manager pôle expertise de Cheops, elle bénéficie d'une connaissance fine de l'expertise des Cap emploi. Elle apportera sa pleine maîtrise de l'opérationnel et des aspects politiques auprès des partenaires institutionnels.

Les enjeux 2019 qui l'attendent portent d'une part sur la concertation en cours sur la rénovation de l'offre de services pour l'emploi des personnes handicapées et d'autre part, au niveau du réseau, sur la construction régionale Cheops et la professionnalisation des équipes Cap emploi.

Contact : marlene.cappelle@cheops-ops.org

Congrès Cheops

CONTACTS PRESSE

Les Grenades

Relations médias

Martine SAVARY

martine@geckotom.com

Tél : 06 64 25 66 59

Cheops

Conseillère communication

Carole POIROT

carole.poirot@cheops-ops.org

Tel : 07 88 32 86 24